

# Règlement du Jeu Concours - OrionHomeQuest

---

## Article 1 : Organisation

L'Atelier d'Orion, ci-après dénommé « l'Organisateur », organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "OrionHomeQuest", accessible principalement depuis la plateforme web de l'Atelier d'Orion.

## Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Alsace, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de leurs familles. La participation est limitée à deux inscriptions par foyer (même nom, même adresse). La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

## Article 3 : Modalités de participation

La participation au jeu concours s'effectue en s'inscrivant via le formulaire dédié sur le site de l'Atelier d'Orion, avec une contribution de 20€ par inscription. Chaque participant recevra un bon de réduction de 20% valable pour leur prochain achat sur le site. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2024.

## Article 4 : Description des prix

Le jeu concours met en jeu un prix principal : une installation domotique sur mesure d'une valeur de 5000€. Ce prix ne peut être échangé contre sa valeur en argent ou tout autre prix. L'installation sera réalisée uniquement chez le gagnant résidant en Alsace.

## Article 5 : Sélection des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 1er juillet 2024. Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire parmi tous les participants éligibles. L'Organisateur contactera le gagnant par email dans les 7 jours suivant le tirage au sort pour organiser la remise du prix.

## Article 6 : Modalités d'utilisation des bons de réduction

Les bons de réduction de 20% sont valables pour tout achat effectué sur le site de l'Atelier d'Orion jusqu'au 31 décembre 2024. Ils ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours et doivent être utilisés en une seule fois.

## **Article 7 : Données personnelles**

Les informations collectées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires pour la participation, le traitement des inscriptions, et la remise des prix. Elles sont destinées exclusivement à l'Organisateur, dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles.

## **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement au règlement entraîne l'exclusion du jeu et la non-attribution du prix.

## **Article 9 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au jeu doivent être formulées par écrit et adressées à l'Organisateur dans un délai d'un mois après la date de clôture du jeu.

## **Article 10 : Nombre Minimum de Participants**

Ce jeu concours est soumis à un nombre minimum de participants pour être validé. Si moins de 250 participants sont inscrits à la date de clôture des inscriptions le 30 juin 2024, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la cagnotte. Dans cette éventualité, tous les participants inscrits seront intégralement remboursés de leur participation financière et informés de l'annulation par email.